

Multi-Accueils Diablotins
51-53, rue du Vieil Abreuvoir
59100 ROUBAIX
Tél. : 03 20 81 00 76

Multi-Accueils Câlin Malin
73, rue Basse Masure
59100 ROUBAIX
Tél. : 03 20 70 18 25

ALSH
73, rue Basse Masure
59100 ROUBAIX
Tél. : 03 20 70 18 25

« L'ACCUEIL DE JOUR DU TRÈS JEUNE ENFANT, UN AN D'EXPERIMENTATION D'UNE MESURE INNOVANTE DE PROTECTION »

Mélanie est une petite fille de 5 mois. Hospitalisée en décembre 2020 pour défaut de soins, carences éducatives et affectives, elle présente un retard de développement statur pondéral et de développement psycho affectif. Un signalement est effectué et une évaluation réalisée dans le cadre de la Cellule de Recueil des Informations Préoc-cupantes (CRIP).

Cette évaluation conclura à une absence de soins, de stimulation et d'attention apportée à ce nouveau né...elle nous sera orientée par la puéricultrice.

A l'image de Mélanie, nous sommes souvent confrontés au sein de nos multi accueil à des situations d'enfants qui peuvent présenter pour diverses raisons un retard de développement statur pondéral, des troubles du sommeil, de l'alimentation, d'acquisition du langage, troubles de la relation, de l'attachement ou encore des troubles envahissants du développement ou du spectre autistique.

Certains de ces enfants bénéficient d'un contrat d'éveil (sollicité par les services de PMI avec lesquels nous avons un partenariat soutenu), contrat qui reste limité en intensité et dans le temps pour répondre aux besoins des enfants et de leurs parents (2 demies journées par semaine).

Par ailleurs nous accueillons en nombre significatif des enfants qui font l'objet d'une mesure de protection de l'enfance (AEMO, assistante familial, MJAGBF...).

Concernant ces enfants, leurs besoins fondamentaux n'ayant été satisfaits ni qualitativement, ni en temporalité avec leurs besoins développementaux, **ces besoins fondamentaux acquièrent une acuité et des spécificités à prendre en considération**, qui conduisent à considérer que ces **besoins sont exacerbés** et justifient **des réponses de compensation** adaptées au regard des troubles développementaux associés.

Trop d'enfants, dans le contexte actuel, souffrent d'une inadéquation de la réponse parentale à leurs besoins face à laquelle les interventions en milieu ouvert, si pertinentes soient elles, peuvent apparaître insuffisantes.

Trop de jeunes enfants, faute de réponses davantage adaptées, font l'objet d'une mesure de placement dès le plus jeune âge.

Trop de parents, pour diverses raisons liées à leur histoire et à leur construction personnelle, se retrouvent démunis face au jeune enfant, en difficulté pour percevoir ses besoins et y répondre.

Face à ces constats, nous avons fait l'hypothèse que de proposer précocement un accueil **davantage soutenu, renforcé**, prenant en compte les besoins du jeune enfant et le nécessaire soutien de ses parents pourrait représenter une offre nouvelle répondant aux besoins du territoire.

Notre pratique au sein de nos 2 crèches, l'accompagnement que nous y développons quotidiennement depuis plus de 20 ans et les effets sur les enfants et les familles nous confortaient dans cette idée qu'il nous fallait aller au-delà en nous appuyant sur le puissant levier que représente ce dispositif de droit commun.

Ainsi est né le projet d'accueil de jour du très jeune enfant qui s'est pleinement inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, et dans la feuille de route départementale de prévention et de protection de l'enfance (présentée fin 2019) qui consacre un volet important aux mesures en direction des très jeunes enfants.

Par ailleurs les récents rapports relatifs à la petite enfance "penser petit" "les 1000 premiers jours" et l'apport des neuro sciences ont, ces dernières années, complété les connaissances que nous avons de cette période et mis en exergue, s'il le fallait, la nécessité de s'y attarder et d'y apporter une attention et un soin particuliers. Ces différents apports nourrissent nos orientations de travail au sein de nos crèches.

Après avoir parcouru les grandes lignes de ce projet innovant, nous nous arrêterons sur les enfants qui y ont été accompagnés durant cette année pour en tirer bilan et perspectives

1. LE PROJET

Le projet consiste à

- Développer des mesures de protection de l'enfance en EAJE sur le modèle de « l'accueil de jour ». Ces mesures se situent entre le placement et le maintien au domicile. Les enfants accueillis relèvent d'une mesure de protection administrative ou judiciaire (dans ce cas c'est le juge pour enfant qui pose l'obligation pour les parents de confier leur enfant en EAJE à la journée). Nous expérimentons ainsi **une nouvelle forme d'intervention alliant la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant et le soutien à la parentalité, dans un dispositif de droit commun**, y compris dans une démarche contrainte.
- Développer ces réponses de prise en charge individualisée en mettant en œuvre **la référence** afin de travailler **les liens d'attachement et proposer un environnement sécurisé** pour le jeune enfant.
- Proposer un **étayage aux parents** dans la prise en charge et l'éducation du jeune enfant. Dès lors que l'enfant est accueilli, **proposer des temps aux parents** (faire avec, conseiller, vivre des moments parents enfants). Si la situation le requiert et qu'il paraît pertinent et efficient de **se rendre à domicile**, nous pouvons le proposer en nous appuyant sur la relation nouée avec les professionnels de la structure

Chacune de nos structures dispose de 5 places (dont 1 dédiée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap) parmi les 20 (aux Diablotins) ou 25 enfants (à Câlin Malin) prévus quotidiennement.

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 toute l'année.

Un réajustement des horaires peut s'effectuer afin de respecter le rythme et les besoins de l'enfant.

L'équipe et les organisations de travail

Pour décliner ce projet, chaque équipe de travail a été renforcée d'un poste d'EJE, d'une psychologue, d'une psychomotricienne, d'un pédiatre (ces trois professionnelles intervenant à temps partiel).

Les professionnelles déjà en place (2 eje, 2 auxiliaires de puéricultures, un contrat d'apprentissage) participent pleinement à la mise en œuvre de ce projet.

Des réunions de conduite de projet ainsi que des groupes d'analyse des pratiques, animés par la psychologue, complètent les différentes instances déjà organisées (réunion de fonctionnement, réunion de supervision).

La mise en place de ce projet a nécessité une réorganisation importante des services :

A Câlin Malin, la capacité d'accueil a été modifiée, passant de 20 à 25 enfants et de 12 repas à 17.

Aux Diablotins, la configuration des locaux, des espaces, ne permet pas d'accueillir plus de 20 enfants.

La présence de ce plus grand groupe d'enfants a demandé aux équipes d'adapter le déroulé de journée, l'organisation au quotidien, les horaires.

« Toute l'équipe de Câlin Malin a dû remettre en question son organisation et sa pratique professionnelle afin d'accompagner au mieux les enfants intégrant le dispositif. Nous devons repenser en permanence les temps de vie quotidienne comme le repas et les siestes pour s'adapter aux besoins

spécifiques de chaque enfant. Même si c'était déjà le cas avant la mise en place de ce dispositif, il est d'autant plus présent aujourd'hui et fait partie intégrante de notre accompagnement que nous souhaitons bienveillant et de qualité. Nous avons constaté l'importance de l'observation et devons être attentif aux moindre signes ou changement de comportement des enfants. Ainsi nous sommes en réflexion permanente et cela nous demande une grande disponibilité psychique et physique. Ces accompagnements sont fatigants émotionnellement pour chacune d'entre nous, mais enrichissants tant professionnellement qu'humainement. »

Une pluridisciplinarité

L'arrivée d'une psychologue qui intervient 7h par semaine sur chaque structure, temps réparti en 1h30 de réunion d'analyse clinique des situations, et 5h30 de présence sur le terrain.

Elle propose :

Des séances avec les enfants pour travailler les axes et repères dans les évolutions et apporter une analyse des besoins fondamentaux de chaque enfant sur le plan individuel.

Une approche clinique auprès des familles sur l'histoire de l'enfant et/ou sur des problématiques repérées par l'équipe.

Elle participe à la construction d'outils de mise en œuvre de notre pratique en équipe, la rédaction des écrits en coordination avec le référent de l'enfant et au travail partenarial.

Elle anime également des réunions d'analyse des pratiques auprès des équipes. Ces instances répondent aux besoins des professionnelles en lien avec l'entrée dans une pratique axée sur la protection de l'enfance et les aménagements que cela amène.

L'arrivée d'une psychomotricienne qui intervient 1h30 par semaine par structure.

Celle-ci porte une attention particulière aux acquisitions psychomotrices (affectives, motrices et intellectuelles), à l'évaluation de leurs évolutions, régressions et progrès dans la structure.

Elle propose des activités, qui sollicitent l'enfant dans sa globalité et l'aident à discriminer ses sensations, à s'autoréguler progressivement, en vue d'avoir un bon niveau d'éveil, de disponibilité à son environnement et d'équilibre socio-émotionnel dans les échanges avec son entourage.

Elle soutient les processus d'attachement, afin que l'enfant perçoive davantage la dimension « sécuritaire », qu'il peut trouver chez ses parents et/ou l'adulte professionnel.

Elle accueille aussi souvent que possible, les parents dans les séances, afin d'optimiser les échanges parents-enfant et de travailler sur cette dynamique. La dimension ludique favorise souvent le lâcher-prise et la détente, dans le cadre contenant de la séance.

Elle favorise une relation de confiance mutuelle, propice à un étayage progressif des compétences parentales.

Elle facilite l'acquisition du langage, par la mise en mots de ce que l'enfant vit, expérimente avec son corps, ressent au niveau de ses émotions. La communication non-verbale et verbale est au cœur de son travail de psychomotricienne.

Le but étant que ces enfants, souvent silencieux ou avec des difficultés de prononciation, (parfois liées aussi au bilinguisme) accèdent sans retard à ce mode de communication, qui favorise les interactions constructives avec l'entourage

Le renfort des interventions du médecin pédiatre

La médecin pédiatre référente de nos crèches a augmenté ses interventions dans le cadre de ce projet. Elle assure le suivi médical des enfants accueillis en mesure de protection. Un bilan est réalisé à l'entrée et l'enfant est ensuite vu en consultation avec ses parents chaque trimestre.

2. LES ENFANTS ORIENTES ET ACCUEILLIS

L'orientation vers ce dispositif s'effectue principalement par les services du département :

Nous avons été sollicités pour 30 demandes en 2021 ; 14 viennent des services de PMI, 8 par le juge des enfants, 2 par le Service Social Départemental, 2 par l'Aide Sociale à l'Enfance et 4 par nos EAJE qui ont repéré des besoins chez un enfant accueilli et ont travaillé l'orientation avec la puéricultrice de PMI.

Quelle que soit l'origine de la demande (administrative ou judiciaire), un échange entre les différents intervenants (PMI, ASE, cheffe de service) est organisé. Cet entretien permet d'évaluer la situation, d'échanger, d'expliquer les modalités de notre intervention.

Une rencontre avec la famille est ensuite proposée. Nous présentons le projet, la structure, notre fonctionnement. En lien avec le service demandeur, des objectifs de travail sont déterminés et un contrat d'engagement est signé pour minimum 3 mois.

Après validation par le Responsable Territorial Aide Sociale à l'Enfance, l'enfant entre officiellement dans le dispositif.

Des bilans, des échanges et des rencontres se font régulièrement afin de faire le point sur la situation, d'évaluer et d'ajuster les objectifs.

Nous avons accueilli 16 enfants, âgés entre 5 mois et 3 ans,

Les enfants qui nous sont confiés, sont pour la plupart très carencés, présentent bien souvent des problématiques de santé, des défauts de soin.

Pour une situation la vie de l'enfant avait été mise en danger.

Suite à une consultation médicale inquiétante, E est orienté aux urgences au CHR de Roubaix.

Le diagnostic démontre une dénutrition sévère. A 27 mois E ne pèse que 7 kg, il est apathique, son pronostic vital est engagé. Une information préoccupante est alors transmise à la CRIP. E entre dans le dispositif en mars 2021, les parents ayant, selon les travailleurs sociaux « pris conscience de leurs manquements » alors qu'une action au pénal ait été classée.

M. 9 mois a de gros soucis de santé, elle est alimentée par sonde depuis sa naissance, elle refuse l'alimentation par voie orale. Le CAMSP et le service de PMI sont très inquiets car les parents déficients et angoissés à l'idée de passer à une alimentation solide, ne répondent pas aux besoins de leur fille qui ne prend pas de poids. Elle entre donc dans le dispositif en octobre 2021.

L'objectif est la mise en place d'une alimentation buccale pour réduire l'alimentation par sonde et amener M à une prise de poids.

D'autres problématiques se posent avec des enfants exposés à des violences conjugales et victimes de carences éducatives importantes, entraînant de retards de développement conséquents, différents troubles (de l'attachement, du sommeil, de l'alimentation) et des problèmes dans les interactions.

L 1 an nous est adressée par la PMI en Août 2021. Sa maman, en dépression, est victime de violences conjugales importantes. L présente des troubles de la relation (apathie, se réfugie dans le sommeil, fuit le regard, courbe de poids

inquiétante)

Une orientation en centre maternel est fortement conseillée. L et sa maman intègrent un foyer. La maman met fin à cet accompagnement et rejoint le domicile conjugal malgré le contexte conflictuel.

Aujourd'hui L bénéficie d'une AEMO et d'un accompagnement à temps plein au sein du multi-accueil.

L, 2 ½ ans, a été confié à l'ASE de juin 2019 à juin 2020 pour insalubrité du logement, carences éducatives et de soins. Une IEAD accompagne la main levée de placement jusque fin décembre 2020. Un accueil en collectivité est vivement recommandé pour L.

Nous l'accueillons à temps plein en juillet 2020 dans l'attente de la mise en place du dispositif.

L profite très vite de cet accueil pour évoluer de manière significative.

Les parents investissent très vite l'accompagnement, sont attentifs aux conseils et remarques qu'ils mettent à profit auprès de L.

En février 2021, la famille quitte le CHRS où ils étaient hébergés pour s'installer dans une maison. Ce départ semble précipité pour l'ensemble des professionnels qui estiment que la famille a encore besoin d'un accompagnement et d'un soutien éducatif.

Rapidement, la situation familiale se dégrade, les parents se séparent dans un contexte extrêmement conflictuel.

Les postures de Mr et Mme ne sont pas adaptées à la prise en charge de L.

De plus, leur instabilité perturbe le rythme de L qui exprime de plus en plus de signes de souffrance. L'irrégularité des présences est de plus en plus importante.

Nous communiquons nos inquiétudes au service de L'AGSS qui exerce la mesure d'AGBF. Celle-ci interpellera le juge des enfants.

Lors de l'audience, le juge ordonne une AEMO avec obligation de fréquentation régulière de la crèche pour L.

Nous proposons alors un accueil dans le dispositif d'accueil de jour.

T.6mois est en attente d'une place. Sa grande sœur est accueillie en contrat éveil puis à temps plein en 2019/2020.

La famille, fragilisée par une histoire de vie compliquée, bénéficie d'une AEMO qui leur apporte un soutien matériel et éducatif et qui accompagne la famille dans l'éducation de leurs enfants. Afin de favoriser son éveil et sa socialisation et de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales il est vivement recommandé que T puisse intégrer notre structure.

C'est pourquoi, en accord avec la PMI, le contrat d'engagement est signé en Février 2021.

L'accompagnement de l'enfant

A l'arrivée de l'enfant, une période de familiarisation, que nous adaptons en fonction des besoins de chacun, est proposée. Cette étape permet à l'enfant et son parent de s'habituer à l'environnement et à l'ensemble de l'équipe.

Pour les professionnels, cela permet de faire connaissance avec l'enfant, la famille, de recueillir les informations nécessaires concernant les habitudes de vie de l'enfant, les inquiétudes des parents et d'observer les premiers liens parents-enfants.

Cette période est essentielle pour que chacun se sente en sécurité, en confiance au sein de la structure et d'ainsi faciliter l'accueil.

L'enfant est accompagné tout au long de sa journée par l'ensemble de l'équipe avec une attention plus soutenue, individualisée et renforcée par une éducatrice de jeunes enfants, référente de l'enfant et garante du projet.

Une Co-référente est également nommée qui relaie la référente en son absence ou en cas de besoin.

Le concept de la référence permet réellement de répondre aux besoins d'attachement, de sécurité, de stabilité dont l'enfant a besoin pour grandir.

Cette professionnelle servira aussi de repère, elle portera un regard significatif lors des repas, des soins, de l'endormissement ainsi que dans les différentes activités d'éveils et de socialisation.

Ces temps d'attention individuels sont pensés afin d'offrir à chaque enfant un moment privilégié avec un adulte prêt à répondre à ses besoins et à lui offrir des relations attentionnées et adaptées. Ces observations serviront aussi à définir des axes de travail et ajuster notre accompagnement.

Différents supports tels que : classeurs d'observations et cahiers individuels sont mis en place. Les professionnelles, principalement les référentes, y inscrivent leurs observations, les habitudes de l'enfant, les informations importantes recueillies par la famille, les partenaires...

Des grilles d'observations, basées sur les besoins fondamentaux du jeune enfant et les interactions avec son parent, servent également d'outil de suivi de l'évolution de l'enfant. Les équipes se les approprient et les adaptent progressivement, aidés par la pédiatre, la psychologue, la psychomotricienne.

Ces outils permettent de mieux connaître chaque enfant accueilli, de favoriser un accueil adapté et donc de qualité et de faciliter les échanges avec l'ensemble des partenaires, des parents et des professionnels.

L'accompagnement des parents

Les situations familiales sont très complexes : précarité sociale, carences éducatives, dépression, dénis de grossesse, déficiences, isolement, violences conjugales...

Les familles que nous accompagnons ont elles-mêmes une histoire personnelle souvent marquée par des placements, abandons, ruptures...

C'est pourquoi la place des parents dans ce dispositif est une préoccupation importante pour l'ensemble des intervenants.

Volontaires ou contraintes, leur participation et implication s'avèrent indispensables pour un meilleur accompagnement.

Notre priorité étant d'accompagner les parents dans la prise en charge et l'éducation de leur enfant, de leur redonner confiance et de soutenir leurs compétences parentales, nous avons comme objectifs principaux de :

- Travailler une relation de proximité et de confiance auprès des parents pour travailler et parfois restaurer leur image de soi
- Travailler le repérage des besoins fondamentaux des enfants par les parents et les accompagner par des ateliers ou des conseils dans leur quotidien au domicile. Evaluer de ce fait la sensibilité parentale et la marge d'évolution dans l'accompagnement de proximité.

Différentes actions parentalité sont proposées :

Les ateliers / temps parents enfants :

L'objectif de ces ateliers est de se poser, de partager un moment de jeu et de plaisir avec son enfant.

Ces ateliers permettent aussi de valoriser les capacités de l'enfant aux yeux des parents.

Valoriser le parent en tant que père/mère, notamment pour les parents qui disent « ne pas y arriver » avec leur enfant ou encore qui n'osent pas se poser pour jouer avec lui, par peur du ridicule ou de ne pas savoir faire, nous semble également primordial dans notre accompagnement.

Souvenons-nous de Mélanie orientée à l'issue des conclusions de la CRIP. Après une rencontre avec la PMI et la famille, Mélanie est accueillie 4 jours et demi par semaine.

Rapidement, nous nous apercevons que le rythme de la journée en collectivité est source de souffrance pour Mélanie et sa maman. Bien que travaillée et préparée, cette séparation semble trop brutale pour ces dernières.

Alors afin de respecter le rythme et les besoins de Mélanie, nous réduisons provisoirement l'accueil à 4 demi-journées par semaine. L'adaptation est plus sereine, Mélanie s'épanouit et profite chaque jour de la collectivité.

Progressivement nous augmentons le nombre de journées pour l'accueillir de nouveau à temps plein en août 2021.

Au delà de la prise en charge globale, nous proposons d'accompagner sa maman pour les soins des ongles. Rapidement, nous observons qu'elle est démunie. Elle dit qu'elle ne sait pas faire, qu'elle a peur de faire mal à sa fille. Sur conseils de l'auxiliaire, le père achète les petits ciseaux et un coupe ongles.

Accompagnée de l'auxiliaire, la maman assure les soins. Elle n'est pas à l'aise. Très angoissée donc pas précise dans ses gestes, elle coupe légèrement la peau de sa fille. Elle ne se sent pas capable de continuer chez elle, elle demande donc pour que le papa apprenne à faire ce soin, ce que nous faisons.

Aujourd'hui, c'est le papa qui prend en charge l'hygiène des ongles à domicile, il a acquis l'autonomie dans le soin.

Nous invitons la maman à nous interpeller à nouveau lorsqu'elle se sentira prête.

Enfin, à travers ces ateliers, nous pouvons observer la relation parent/enfant. C'est l'occasion de mieux comprendre le fonctionnement de la dyade parent/enfant.

Lors d'un atelier massage bébé entre l et sa maman, nous observons de nouveau que le lien parent-enfant est inexistant. Aucun regard échangé, aucune marque d'attention, aucune parole malgré les sollicitations des professionnelles.

Ces ateliers nous amènent aussi à être plus attentifs et à l'écoute des préoccupations et attentes des enfants et parents, et de ce fait d'assurer un accompagnement plus adapté à chacun.

Les ateliers parents

L'idée de ces ateliers est de proposer aux familles une activité, un atelier sans la présence de leur(s) enfant(s).

L'objectif est d'accompagner les parents dans leurs rôles en les aidant à développer leur confiance, leurs potentialités et leurs compétences à travers un apport d'outils concrets et un partage d'expériences. Ils permettent aussi d'acquérir des informations sur le développement de l'enfant pour mieux comprendre ses besoins.

Ces rencontres leur permettent également de tisser des liens sociaux et de sortir (pour certains) de leur isolement.

Plusieurs ateliers, couture et cuisine ont été proposés ainsi que des groupes de parole menés par une accompagnatrice parentalité.

Les thèmes abordés sont variés : les émotions (de l'enfant et du parent), les « sanctions », les relations parents/enfants... il est observé lors de ces temps une solidarité entre les

familles, elles se soutiennent dans leurs difficultés.

« Quel bonheur de se retrouver entre parents, d'avoir un temps juste pour nous. C'est le seul moment que j'ai hors de chez moi... »

« J'avais peur de me sentir jugée et finalement, on se rend compte que nous ne sommes pas seuls dans nos galères... »

Les actions CCAS

Afin de répondre au mieux aux questions et attentes des familles mais aussi de sensibiliser les familles aux questions de santé, des interventions menées par le CCAS sont proposées tout au long de l'année. Les thèmes abordés sont : le sommeil, les écrans, l'hygiène corporelle et bucco-dentaire, la pédiculose... il nous semble plus judicieux de faire intervenir des professionnels extérieurs, des professionnels de la santé qui seront plus à même de rassurer et répondre aux interrogations des familles et des professionnelles

Les effets observables et observés

a) Chez les enfants

Nous pouvons constater après plus d'un an d'accueil, que chaque enfant au sein du dispositif évolue positivement et plutôt rapidement.

La quotidienneté de la prise en charge et de l'accompagnement, la permanence du lien, la diversité et la richesse des stimulations, la continuité des soins ont pour effet une progression rapide des enfants qui « se saisissent et profitent de cet environnement ».

Les observations réalisées sur le terrain sont multiples. Nous pouvons observer et analyser la sécurité affective et physique, les types d'attachements, le rythme de l'enfant (sommeil, alimentation), son développement,

l'hygiène, les émotions, leur construction identitaire, le jeu, le rapport à l'autre, la relation avec l'adulte, le lien parents/enfant...

Nos observations nous permettent d'affirmer que les enfants entrant dans le dispositif accueil de jour reçoivent un regard soutenant et sécurisant de la part du ou des professionnelles qui l'accompagnent au quotidien. Nous répondons ainsi à leur besoin de sécurité.

Depuis la mise en place du dispositif nous relatons, grâce à nos observations, l'évolution évidente du développement des enfants. Ils découvrent la collectivité, les jeux, parfois le bain... Nous constatons une transformation de leur relation avec les adultes comme avec les autres enfants.

Grâce à notre accompagnement, ces enfants s'ouvrent davantage et s'expriment d'une façon plus sereine.

b) Chez les parents

Les familles sont en lien avec les équipes, ont compris le sens de l'accompagnement, sont impliquées au sein de la structure et se saisissent des conseils et remarques apportées.

Pour une situation, la problématique familiale étant trop complexe (déficience importante des parents, parcours de vie chaotique, centrés sur leurs difficultés de couple plutôt que sur les besoins de leur fille), les parents ne se sont pas saisis de cette prise en charge, un placement est ordonné.

Témoignages parents

Papa de T :

« Si vous n'étiez pas intervenus, T serait placé. Vous nous avez sauvé ! on n'a pas le choix que de ramener T à la crèche mais c'est une obligation positive. On est conscient que c'est pour son bien et il grandit bien. Si vous êtes sur notre dos, c'est pour nous aider.

Nous avons grande confiance en l'équipe, quand on est en difficulté, on se sent écoutés et soutenus. C'est important pour nous de ne pas se sentir jugés.

Depuis que T vient, nous ne sommes plus les mêmes parents ! on a encore du travail mais on ne baisse pas les bras ! »

Papa Y :

« Au début, j'ai vécu cet accompagnement comme quelque chose de contraignant, je n'avais pas envie, j'avais l'impression de devoir me justifier et d'être un mauvais père.

Aujourd'hui j'ai compris que c'était surtout dans l'intérêt de Y mais aussi du mien. Je suis plus disponible pour lui et comprends ses réactions.

Grace aux ateliers, j'ai appris plein de choses, sur le sommeil, les soins... je sais que je peux vous demander de l'aide sans me sentir jugé. »

La maman de Y :

« Moi je n'ai pas vécu cet accueil comme une contrainte mais comme une chance pour mon fils. J'ai 21 ans, j'ai vécu de foyers en familles d'accueil pour finir à la rue à 13 ans... ma grossesse m'a permis de prendre conscience qu'il fallait que je retrouve une stabilité. Je me suis démenée pour retrouver un logement, j'ai intégré le CHRS. Si j'étais restée dans la rue, on m'aurait enlevé mon fils.

J'ai demandé de l'aide aux éducateurs pour que Y aille en crèche et il est arrivé chez vous.

Je suis rassurée, il est bien entouré, on s'occupe de lui et on lui apporte tout ce dont il a besoin... je ne veux pas qu'il vive ce que j'ai vécu... je n'étais rien aux yeux de personne, j'ai toujours été seule avec moi-même...mais mon expérience va lui permettre de bien grandir ! »

Maman de L :

« Je savais que c'était pour le bien de L, mais je ne voulais pas me séparer d'elle, ça me semblait insurmontable. Vous m'avez laissé la possibilité de prendre le temps, de rester le temps qu'il fallait pour que cette séparation soit plus facile, surtout pour moi. Aujourd'hui, j'adore toute l'équipe, je vous fais confiance, même si parfois c'est difficile d'entendre vos remarques ! »

Maman d'I :

« Merci pour tout ce que vous faites pour moi, grâce à vous, I grandit bien, elle dort dans son lit, elle est très éveillée... je suis très reconnaissante, c'est beaucoup pour moi ! »

Les sorties du dispositif

Cinq enfants sont sortis dispositif au cours de l'année 2021 :

Deux enfants sont scolarisés après 8 mois de prise en charge. L'une d'entre eux fréquente encore la crèche en après midi, le maintien du lien étant important pour ce changement.

Une enfant aura finalement été placée chez une assistante familiale après cinq mois de prise en charge, la trop grande instabilité des parents mettant l'enfant en danger. Pour cette enfant, le travail partenarial aura permis de maintenir son accueil à la crèche offrant ainsi une continuité d'accompagnement et une permanence des figures d'attachement.

Un enfant porteur de handicap pour lequel l'irrégularité des présences nous a amenés à envisager une poursuite en contrat d'éveil.

Enfin, un accompagnement qui ne s'est pas vraiment mis en place, la jeune maman elle même accompagnée en AEMO, n'ayant accepté que pour éviter le placement de son enfant, ne l'amènera quasiment pas...

3. BILAN ET PERSPECTIVES

Mélanie a aujourd'hui 17 mois. Elle aurait sans doute été placée si l'accueil de jour n'existait pas... Baignant quotidiennement dans le bain de langage, l'environnement stimulant, sécuritaire, elle a très vite « pris » s'est éveillée, a progressé sur le plan moteur et a comblé le retard de développement qu'elle accusait à son arrivée. Ses parents, qui connaissaient la crèche, pour y avoir mis un fils aîné, ont accepté la contrainte qui leur était imposée pour Mélanie. Si ça n'a pas été facile, ils sont venus et nous avons pu les aider à prendre soin de leur fille dans une forme de co éducation. Aujourd'hui, la psychomotricienne et l'auxiliaire ont proposé des interventions au domicile pour y transposer notamment des séances de psychomotricité, vivant « in situ » comment organiser l'espace afin de permettre à Mélanie de se mouvoir en sécurité. Contre toute attente, Madame, jusque là très isolée, apprécie ces moments de partage et s'ouvre à la relation.

Si la situation reste fragile (une autre enfant à peine née, nécessitera sans doute une prise en charge intense), cette prise en charge quotidienne intense et soutenue aura permis d'éviter un placement et de répondre précisément aux besoins de cette enfant tout en soutenant ses parents. Mélanie a très rapidement « pris » ce que nous proposons, bénéficiant des stimulis de la structure elle a rapidement progressé.

Si nous avons choisi cette situation pour introduire et conclure le propos c'est qu'elle illustre bien ce que permet et produit ce dispositif.

Il permet d'engager une réelle démarche de protection du jeune enfant en y associant son parent, rassuré sans doute que cela se passe dans une crèche, structure de droit commun tout à fait banalisée et non « connotée ».

Il permet d'engager une prise en charge quotidienne, intense et soutenue du jeune enfant, lui offrant un lieu d'éveil et d'apprentissages sécurisés, des figures d'attachement, à un moment où « tout se joue »

Il permet d'observer « finement » l'évolution du jeune enfant et l'interaction avec son parent

Il permet d'aider et de soutenir le parent dans l'éducation et la réponse aux besoins fondamentaux de son enfant

Il permet d'éviter des mesures de placement.

Il permet de traiter des situations qui ne l'auraient pas été sans cette alternative « contrainte ». La mesure de protection ainsi imaginée relève d'une contrainte « positive ».

Au terme de cette première année, nos hypothèses de travail se vérifient. Nous avons la certitude que l'attention ainsi portée au jeune enfant permet de répondre à ses besoins, d'aider son parent et d'éviter l'installation de troubles du développement et, de fait, d'interventions sociales plus lourdes.

Si cela nous conforte dans nos orientations de travail, nous percevons déjà les limites de l'exercice et ne pouvons qu'être interrogatifs au regard de certains constats.

Les besoins sont importants sur le territoire (nous n'avons pu répondre à 9 sollicitations faute de place et avons des demandes en attente) et il faudrait développer les capacités d'accueil.

Si nous avons un réel partenariat efficace avec les puéricultrices de PMI qui plébiscitent la complémentarité de nos interventions, nous avons déploré le manque de prise en compte de certains professionnels (ASE, services de milieu ouvert...) qui ne nous sollicitent pas ou peu au sujet des enfants que nous connaissons bien pour les accompagner au quotidien. Par méconnaissance, des décisions contraires à l'intérêt de l'enfant ont pu ainsi être prises,

provoquant des ruptures de parcours pourtant fortement décriées et combattues par ailleurs...

Fort heureusement ces situations sont à la marge mais les conséquences sont si importantes pour l'enfant que nous nous devons de les questionner.

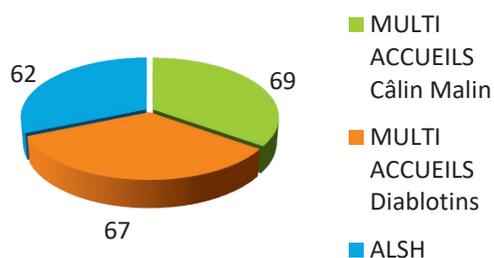
Sans doute que notre dispositif n'est pas encore suffisamment connu et reconnu.

L'année 2022 nous permettra sans doute de rencontrer les partenaires dans un souci de partage et d'échange dans l'intérêt des enfants accompagnés et de leurs familles.

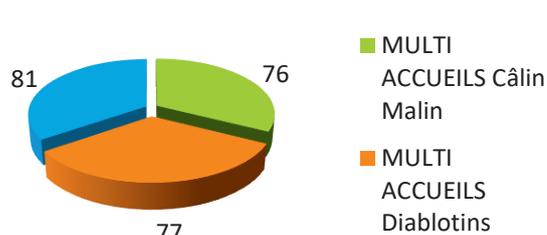
STATISTIQUES 2021

	Multi-Accueils		ALSH
	Câlin Malin	Les Diablotins	
Nombre de familles accueillies :	69	67	62
Nombre d'enfants accueillis :	76	77	81
Lieu d'habitation :			
Quartier	9	8	3
Hors quartier	60	59	59
Situation familiale :			
Marié	28	26	33
Pascé(e)s	0	0	1
Vie maritale	13	15	8
Célibataire	15	18	11
Séparé	11	5	6
Divorcé(e)	0	2	0
Veuf (veuve)	0	1	0
Famille d'accueil	0	1	3
MECS	2	0	0
Autres	0	0	0
Nombre d'enfants à charge :			
1 enfant	13	17	10
2 enfants	23	21	20
3 enfants et plus	33	29	32
Répartition des familles par tranches de revenus mensuels :			
de 0 à 300 euros	45	48	de 000 à 369 euros 18
de 301 à 700 euros	1	3	de 370 à 499 euros 22
de 701 à 900 euros	0	2	de 500 à 600 euros 8
de 901 à 1200 euros	10	1	de 601 à 2000 euros 14
de 1201 euros et plus	13	13	

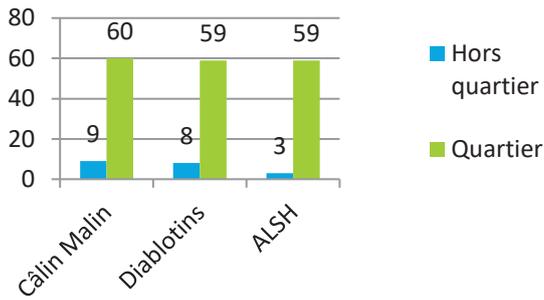
Nombre de familles accueillies



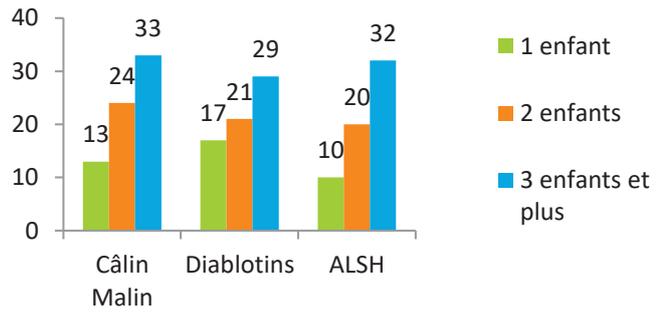
Nombre d'enfants accueillis



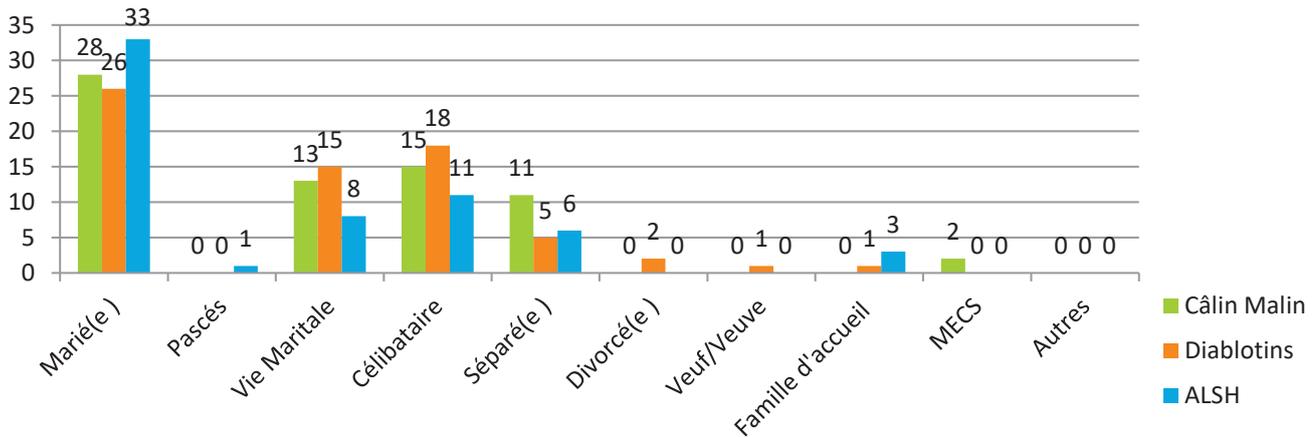
Lieux d'habitation



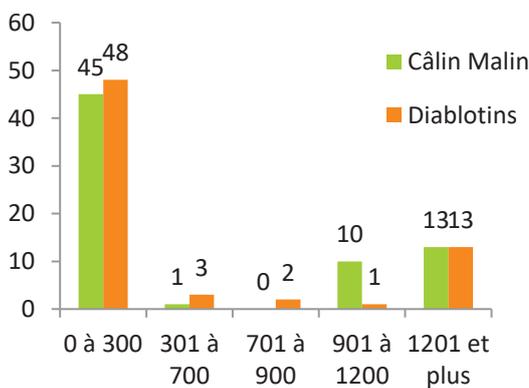
Nombre d'enfants à charge



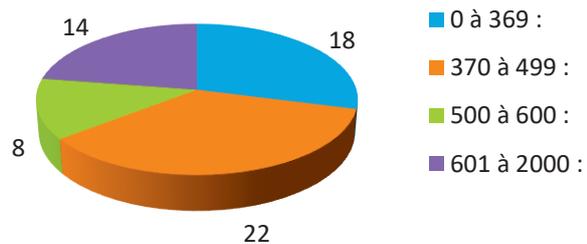
Situation familiale



Répartition des familles par tranches de revenus



Répartition des familles par tranches de quotient familial pour l'ALSH



Commentaires

L'année 2021 a encore été marquée par certaines restrictions sanitaires, cependant, nous pouvons constater une augmentation de la fréquentation sur les deux EAJE, 22% d'enfants en plus à câlïn malin, 35 % aux diablotins.

Le centre petite enfance « Calin malin » est implanté dans le quartier nord de Roubaix,

Les diablotins, en centre-ville de Roubaix.

Nous accueillons principalement des familles du quartier. Cependant avec la mise en place du dispositif d'accueil de jour, nous pouvons observer une augmentation des familles venant d'autres quartiers voire d'autres villes.

Une grande majorité des familles accueillies sont des familles nombreuses avec 3 enfants et plus (45 %).

Nous accueillons aussi de plus en plus de familles en grande précarité. A Calin malin, 65 % des familles sont dans la tranche de revenus entre 0 et 300 euros, 57% aux Diablotins.

Les motifs de sollicitations restent divers (recherche d'un mode de garde durant l'activité professionnelle, pour engager une formation, pour avoir du temps à soi, pour permettre à son enfant de partager des activités d'éveil et d'apprentissage, de se socialiser avant l'entrée à l'école...).

Répondant ainsi aux missions générales d'un multi accueil nous sommes néanmoins repérés dans la réponse aux besoins spécifiques, que ceux-ci relèvent de l'accueil d'enfants porteurs de handicap, ou d'enfants et de familles vulnérables.

Nous sommes de fait énormément sollicités par différents partenaires (PMI, CAMSP, Papillons blancs, CMP, services de protection de l'enfance...) pour répondre à la nécessaire prise en charge de jeunes enfants et au soutien à la fonction parentale.

Le contrat d'éveil, outil mis en œuvre par les services du département, répond en partie à ces situations de grande fragilité mais reste, de par son volume horaire, insuffisant pour développer une véritable action préventive.

L'accueil d'enfants porteurs de handicap

Cette action spécifique, fortement mise entre parenthèse en 2020 a retrouvé toute sa raison d'être en 2021, répondant aux besoins d'enfants qui nécessitent un accompagnement très individualisé (un pour un). Les situations suivies sont principalement des troubles du spectre de l'autisme à l'image de L qui, accueilli dans un premier temps en contrat d'éveil, a bénéficié d'une prise en charge en accueil de jour :

Nous l'avons accueilli dans ce dispositif suite à une rencontre « tripartite » : la famille, les professionnels du multi-accueil et une puéricultrice de l'Utpas.

Au vu des échanges et des observations de chacun, nous avons décidé de mettre en place dans un premier temps un accueil individualisé pour L. Ces observations révèlent qu'il passe son temps à crier, à ouvrir les portes des armoires et les refermer en les claquant, qu'il a des gestes stéréotypés. Il est donc inscrit au multi-accueil le mardi après-midi avec la présence d'une professionnelle dédiée.

Son premier accueil s'est effectué le 15 décembre 2020, L a 31 mois et sa famille habite en CHRS, à quelques rues du multi-accueil.

Lors des premières séances, L montrait un intérêt spontané très faible envers les personnes. Il avait un regard peu orienté vers les autres, quelques contacts visuels étaient possibles néanmoins. Il fixait son attention facilement vers des sources lumineuses (cf les néons de la salle). Il jetait les jouets. Il poussait les enfants qui étaient trop près de lui ou sur son chemin. Il faisait balancer des jeux en ayant une espèce de spasme nerveux qui lui faisait monter les bras en l'air. Il marchait sur la pointe des pieds. Ceci nous avait amené à penser que l'accompagnement de cet enfant serait

complexe même dans un cadre individualisé.

Au fur et à mesure de ses présences, il s'est ouvert. Les gestes nerveux se sont estompés et il est entré en relation avec les autres enfants et les adultes. Il a créé un attachement avec l'animatrice qui l'accompagne. Il a montré de vraies ressources.

En parallèle de notre accueil doit se mettre en place une prise en charge au niveau du Camsp de Roubaix.

Nous avons pensé pouvoir l'accueillir sans accompagnement individualisé vers le mois de mai 2021. En effet, l'accueil se déroulait bien et L profitait de ces moments en collectivité. Il arrivait à supporter la séparation, établissait des relations avec les autres enfants en jouant avec eux et en participant aux activités d'éveil (dessin, peinture, modelage etc.). Malheureusement les dernières séances de présence de L, au mois de juin 2021, n'ont pas permis de passer le cap, il avait de nouveau besoin d'une attention individuelle. Son accueil s'est interrompu de juin à septembre 2021 pour des raisons liées à sa famille.

Son accueil a pâti de l'irrégularité de sa présence. En effet, il a fallu mettre en place l'intervention d'une TISF pour effectuer les conduites du domicile à la crèche. Ensuite de nombreuses absences longues présentées pour des raisons de santé de la part de ses parents (exemple : 3 semaines pour des fièvres qui n'en finissent pas). La famille n'a pas honoré les rendez-vous du Camsp.

L a bénéficié, en septembre 2021, d'une mesure de protection judiciaire qui a obligé sa présence à la crèche en attendant la scolarisation. Sa petite sœur a intégré, elle aussi, le dispositif suite à l'intervention du même juge. L

vient donc au multi-accueil avec une contrainte.

Depuis il profite bien de sa présence au multi accueil, qui est devenue plutôt régulière. Aujourd'hui, Il s'est mis en situation d'expérimentation et a développé un processus d'imitation pour ses apprentissages. L'acquisition du langage semble se faire dans sa langue maternelle mais il répète facilement les mots en français. Il est capable de participer à tous les temps de vie collective du multi accueil :

- temps de restauration,
- comptines,
- regroupements.

A part le moment de séparation avec les parents, il est joyeux et a trouvé ses repères.

Fin novembre 2021, nous pouvons dorénavant l'accueillir sans accompagnement individualisé.

L'ALSH

Fortement impacté par la crise sanitaire en 2020, a vu sa fréquentation de nouveau augmenter en 2021 (+25%).

Même si nous avons encore ressenti les effets de cette crise avec des moments d'incertitudes quant au maintien des accueils, globalement l'ALSH a retrouvé un fonctionnement quasi « normal » à l'exception des temps forts qui n'ont pu comme de coutume s'ouvrir aux parents

Cinq enfants à besoins spécifiques ont pu bénéficier d'une prise en charge en petit groupe au sein de l'alsh. Deux d'entre eux ont relevé d'un accompagnement individualisé nécessaire pour permettre ensuite d'intégrer le collectif.

Temps fort de l'année

Le ministre, Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, est venu visiter notre accueil de jour petite enfance à Calin malin ce lundi 20 septembre

Ce fut un honneur de le recevoir et une reconnaissance du nouveau dispositif innovant que nous développons sur nos 2 multi accueils.

A l'occasion de cette visite, Madame Marie Tonnerre, Vice Présidente du Département en charge de l'enfance, la famille et de la jeunesse et Monsieur Adrien Taquet ont signé la contractualisation de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance Etat Département.

LA VIE DU GROUPE D'ENFANTS

Evènements marquants, faits qui valent d'être soulignés, projets...

Si certains temps forts, comme la fête de fin d'année, la kermesse, la sortie familiale ont été annulés en raison de la pandémie, les multi-accueils ont proposé tout au long de l'année, différentes actions, ateliers...dans le respect des contraintes obligées par la crise sanitaire (jauge, gestes barrières, masques...)

- Des ateliers parents/enfants : psychomotricité, activités manuelles, massage bébés...
- Des actions de sensibilisation et de prévention autour de la santé avec le CCAS de Roubaix (rythmes du sommeil, risques liés aux écrans, équilibre

alimentaire, hygiène corporelle et bucco-dentaire)

- Ateliers parents : cuisine, couture...
- Ateliers sophrologie : des ateliers animés par une sophrologue ont été proposés aux équipes, aux enfants et aux parents/enfants.

Au vu du contexte sanitaire, le projet de soutien à la parentalité « cheminons ensemble » retenu par le département en 2020 pour Calin malin, ne s'est mis en place qu'en 2021.

Ces ateliers s'adressent aux parents en demande de conseils, d'aide et de soutien quant à la prise en charge de leur enfant.

Une accompagnatrice parentalité co-anime avec une éducatrice de jeunes enfants les séances autour du jeu « chemin de parents » (support ludique de médiation créé à l'initiative du réseau des écoles des parents et des éducateurs).

L'idée est d'aider les parents à comprendre le fonctionnement du jeune enfant, d'apprendre à écouter le point de vue de chacun, d'amener la réflexion, de faciliter les interactions familiales pour partager des temps de qualité avec son enfant.

6 séances ont pu se tenir.

Pour compléter ces séances, une sortie à la conférence « questions de parents » de la médiathèque de Roubaix sur le thème « comment gérer les tempêtes émotionnelles de nos enfants » a été proposée.

A Câlin Malin, un travail autour des émotions de l'enfant a été engagé tout au long de l'année. Il a fait l'objet du projet pédagogique.

L'objectif est de : Comprendre, accueillir et accompagner les émotions de chacun (enfants, parents, professionnels).

La mise en place de ce projet s'organise autour de trois axes :

- Un travail au quotidien (observation, verbalisation, attitudes professionnelles, activités ludiques ...).
- Des ateliers parents/enfants, des temps d'échanges entre parents.
- Des séances de sophrologie.

Aux Diablotins, c'est un travail autour du langage qui a été développé tout au long de l'année.

Des ateliers lecture, comptines, marionnettes et un accompagnement au quotidien auront permis aux enfants d'évoluer dans un bain de langage riche.

Le travail autour de la place de l'utilisateur

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de tenir les comités d'utilisateurs. A la rentrée de septembre 2021, l'allègement des contraintes nous a permis d'accueillir progressivement les parents au sein des multi accueil sans pour autant avoir la possibilité de réunir des groupes. Ainsi, nous avons pu renouer des échanges qui se résument jusqu'alors au strict minimum.

A fonctionné "au ralenti" cette année 2021 du fait de la crise sanitaire

Avec la ville de Roubaix et notamment la direction petite enfance.

Partenaire essentiel de l'activité des EAJE et de l'ALSH, dont la réactivité et l'efficacité ont été d'autant plus précieuses et appréciées en cette période encore incertaine.

Avec les **écoles maternelles** nous n'avons malheureusement pu retrouver la fluidité des échanges construits depuis de longues années.

Avec l'**UTPAS** et la PMI dans le cadre des contrats d'éveil. L'accueil d'éveil concerne les enfants de moins de 6 ans. C'est une action de prévention précoce proposée en contrat tripartite (UTPAS, famille, structure d'accueil) à une famille pour des carences en soins, éducatives, retards de développement, manques de stimulations, difficultés de socialisation et/ou avant que ne s'installe une déficience ou un handicap chez l'enfant. Un bilan trimestriel est réalisé avant d'évaluer les objectifs du contrat.

Le contrat est de 6 mois non renouvelable pour 6h d'accueil maximum. Les familles sollicitent davantage d'heures d'accueil et au-delà des 6 mois l'enfant reste dans la structure.

Avec le **CAMSP** et le **CMP** de Roubaix pour l'orientation et les prises en charge plus spécialisées. Les professionnels des multi accueil sont sollicités pour les synthèses des enfants accueillis et suivis.

Il est possible qu'une infirmière du CMP ou une EJE du CAMSP soit détachée pour accompagner dans la structure des enfants présentant des troubles du comportement et de la relation.

La mise en relation est favorisée, des informations nécessaires sont transmises à l'équipe pour optimiser l'accueil. Ces interventions ont été fortement réduites en 2020.

Avec le **CCAS** de Roubaix :

Ateliers de sensibilisation au bien être et de prévention animés autour de l'équilibre alimentaire, de l'hygiène corporelle et bucco-dentaire, distribution d'outils pédagogiques.

Avec les services du département

L'important travail de réflexion et d'élaboration de notre dispositif d'accueil de jour prévention et protection petite enfance en EAJE a abouti à la mise en oeuvre de ce dispositif toute fin 2020 début 2021

Ce nouveau dispositif de 10 places répond à la nécessité d'accueillir quotidiennement des jeunes enfants relevant d'une mesure de protection administrative ou judiciaire afin de répondre à leurs besoins fondamentaux dans un cadre sécurisé et soutenir la fonction parentale.

Mouvements, projets portés par les uns ou les autres...

Janvier Embauche d'une animatrice en CUI-PEC.
Fin de contrat pour l'animatrice en CUI-PEC embauchée en 2020.

Février Embauche d'une animatrice petite enfance à mi temps aux Diablotins

Mars Embauche d'une animatrice en CDD pour renforcer l'équipe de l'ALSH.

Mai Embauche d'une psychologue pour l'accueil de jour

A l'interne, notre pédiatre, Docteur Marie-Hélène MAZEYRAC a augmenté son temps d'intervention (2h30 par semaine) réparti depuis début 2021 entre les interventions habituelles en EAJE et le nouveau projet accueil de jour.

Tout au long de l'année recours à la coopérative d'intérim Médicoop pour assurer les remplacements

Juillet Embauche d'un animateur CDD pour renforcer l'équipe de l'ALSH

Août Départ d'une auxiliaire de puériculture pour congés sabbatique de 11 mois.
Embauche d'une auxiliaire de puériculture durant le congés sabbatique.

Et tout au long de l'année :

Supervision des équipes multi-accueils par un psychologue une fois par mois.

Réunion institutionnelle mensuelle pour les multi-accueils.

Réunion mensuelle de fonctionnement par équipe (Câlin Malin, Diablotins, ALSH.)

Participation de professionnelles au Comité Technique Vie-vas, O.R.T.I.E. et R.E.V.E.

Stagiaires accueilli(e)s tout au long de l'année :

3 Educateurs/trices de jeunes enfants du CRFPE LILLE (1 aux Diablotins et 2 à Câlin Malin)

1 élève de seconde Services d'aide à la personne au lycée Marie Noël (aux diablotins)

2 élèves de 3^{ème} pour un stage d'observation (Collège Emile Zola à Wattrelos et Collège Saint Michel à Roubaix)

Glossaire

A.L.S.H	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	C.R.A	Centre Ressources Autisme
C.A.M.S.P	Centre Action Médico Sociale Précoce	C.R.F.P.E	Centre Régional Formation Petite Enfance
C.M.P	Centre médico Psychopédagogique	E.J.E	Educatrice de Jeunes Enfants
C.P.E	Centre Petite Enfance	I.F.S.I	Institut de Formation en Soins Infirmiers



Accueillir
et
Accompagner